

Image not found or type unknown



LOYER impayés et réclamés à tort

Par **COCO1969**, le **06/12/2012 à 13:31**

bonjour ; lorsque le propriétaire est décédé , a t'on le droit de me réclamer 1 loyer impayé ?
malgré que nous sommes partis du logement:merci de vos réponses .

Par **chaber**, le **06/12/2012 à 13:49**

bonjourrrrrbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles(revoir la
charte du forum).rrrrLé décès du propriétaire ne vous exonère pas du paiement de vos loyers

Par **COCO1969**, le **06/12/2012 à 13:51**

excusez moi ,mais c'est la première fois que je viens , je ne savais pas ; encore toutes mes
excuses